
De: "Municipalité de Saint-Armand" [starmand@qc.aira.com]

Envoyé: 13 janvier 2006 16:42

À: Anne-Lyne Boutin

Objet: Ajout au mémoire

Bonjour Madame Boutin,

Veillez prendre note que la résolution que vous avez reçue contestant l'implantation d'un parc routier sur l'autoroute 35 a été amendée. S.V.P. bien vouloir remplacer l'ancienne par la nouvelle.

Vous recevrez l'original de cet envoi par la poste accompagné des annexes mentionnées au mémoire et aux résolutions.

Merci.

Jacqueline C. Chisholm
Directrice générale

AJOUT APPORTÉ AU MÉMOIRE

PRÉSENTÉ
par la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

444, chemin Bradley
Saint-Armand (Québec) J0J 1T0
450.248.2344
starmand@qc.aira.com

AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
autoroute35@bape.gouv.qc.ca

PROJET

« PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 35
ENTRE LA FRONTIÈRE AMÉRICAINNE
ET SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU »

Le 9 janvier 2006

Mémoire présenté par la Municipalité de Saint-Armand au Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement dans le cadre du projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

AJOUT AU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND
LE 7 DÉCEMBRE 2005

En ce qui concerne le mode de rétrocession des parties de terres agricoles expropriées :

Compte tenu que le fait d'avoir 2 tracés différents de l'autoroute amène une seconde expropriation qui divise certaines terres en sections d'Est en Ouest (voir photos en annexe);

Compte tenu que la planification et la gestion de ces terres drainées et en culture ont été faites en fonction de l'ancien tracé;

Compte tenu que le chemin privé qui mène à la résidence soit coupé en deux sur le lot 35;

Nous proposons que les propriétaires voisins des emprises à rétrocéder doivent être les premiers à avoir le choix de reprendre ou non possession du territoire qui leur appartenait depuis des générations et qui leur ont été enlevé par expropriation. Ainsi ils auront la possibilité de maintenir une unité agricole des terres morcelées par le nouveau trajet de l'autoroute.

Extrait du Procès-Verbal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

A la séance ordinaire des membres du Conseil de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND tenue le 9 janvier 2006 sous la présidence du maire Monsieur Réal Pelletier et à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants:

Martin Landreville,
Serge Courchesne,
Marielle Cartier-Viens,
Rodrigue Benoit,
Ginette Lamoureux Messier,
Clément Galipeau

formant quorum.

La directrice générale, Jacqueline C. Chisholm était aussi présente.

**AUTORISATION DE DÉPOSER UN AJOUT AU MÉMOIRE AU BAPE
CONCERNANT LE PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 35**

Il est proposé par Rodrigue Benoit
appuyé par Clément Galipeau
et résolu

QUE : le Conseil autorise Monsieur Réal Pelletier, maire, à déposer un ajout tel que présenté, au mémoire déposé, au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

QUE : copie de cette résolution accompagnée dudit ajout soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Filion du Ministère des Transports et à nos Députés.

ADOPTÉ

Extrait du Procès-Verbal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

A la séance ordinaire des membres du Conseil de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND tenue le 9 janvier 2006 sous la présidence du maire Monsieur Réal Pelletier et à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants:

Martin Landreville,
Serge Courchesne,
Marielle Cartier-Viens,
Rodrigue Benoit,
Ginette Lamoureux Messier,
Clément Galipeau

formant quorum.

La directrice générale, Jacqueline C. Chisholm était aussi présente.

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT
UN PROJET DE PISTE CYCLABLE LE LONG DE L'AUTOROUTE 35

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Serge Courchesne
et résolu

QUE : les membres du Conseil ne désire pas appuyer le projet de piste cyclable le long de l'autoroute 35 puisqu'un projet de piste cyclable régional pour la partie ouest de la MRC de Brome-Missisquoi est déjà à l'étude (voir copie du trajet projeté en annexe).

QUE : copie de cette résolution soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Filion du Ministère des Transports et à nos Députés.

ADOPTÉ

Extrait du Procès-Verbal
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

A la séance ordinaire des membres du Conseil de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND tenue le 9 janvier 2006 sous la présidence du maire Monsieur Réal Pelletier et à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants:

Martin Landreville,
Serge Courchesne,
Marielle Cartier-Viens,
Rodrigue Benoit,
Ginette Lamoureux Messier,
Clément Galipeau

formant quorum.

La directrice générale, Jacqueline C. Chisholm était aussi présente.

**POSITION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT
LE MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BAPE PAR MONSIEUR CLAUDE BENOIT**

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyée par Serge Courchesne
et résolu

QUE : les membres du Conseil maintiennent leur position prise et publiée dans le mémoire déposé par la Municipalité de Saint-Armand le 7 décembre 2005.

QUE : copie de cette résolution soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Filion du Ministère des Transports et à nos Députés.

ADOPTÉ

Extrait du Procès-Verbal

de la

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

A la séance ordinaire des membres du Conseil de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND tenue le 9 janvier 2006 sous la présidence du maire Monsieur Réal Pelletier et à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants:

Martin Landreville,
Serge Courchesne,
Marielle Cartier,
Rodrigue Benoit,
Ginette Lamoureux Messier,
Clément Galipeau,

formant quorum.

La directrice générale, Jacqueline C. Chisholm était aussi présente.

RÉSOLUTION CONTESTANT L'IMPLANTATION D'UN PARC ROUTIER SUR L'AUTOROUTE 35

Il est proposé par Rodrigue Benoit
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : le Conseil s'oppose à l'implantation d'un parc routier avec services au Sud de l'échangeur Nord sur l'autoroute 35 tel que présenté sur les plans du Ministère des Transports concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

QUE : copie de cette résolution soit envoyée au BAPE, à Monsieur Daniel Filion du Ministère des Transports et à nos Députés.

ADOPTÉ